



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 19 FÉVRIER 2026, À 8H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Mélanie Royer-Couture et messieurs Christian Rodrigue, Claude Leclerc et Marc Magny.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Absents avec motivation : Monsieur Anthony Drouin, monsieur Hugo St-Laurent et monsieur Simon Rooney.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière.

Ouverture de
la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #26-78
Adoption de
l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des règlements
- 3.1. Règlement 26-919 modifiant le règlement numéro 18-746 relatif à la gestion des déchets afin d'ajuster certains tarifs
4. Période de questions
5. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoption des règlements

Rés. #26-79
Adoption
règlement 26-
919 modifiant
le règlement
18-746

Considérant qu'il convient de réviser certains tarifs afin d'en assurer l'actualisation et de les aligner sur les besoins de la municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Simon Rooney, conseiller, à la séance du 16 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-919 modifiant le règlement numéro 18-746 relatif à la gestion des déchets afin d'ajuster certains tarifs.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Période de
questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 8h31 et s'est terminée à 8h31.

Rés. #26-80
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 8h31.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Marie-Noël Duclos, greffière